

UN CHÂTEAU D'ARGENT

LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE ET D'ÉPARGNE DU CANTON DU VALAIS



SEDVNVM
NOSTRVM



011 811 811

UN CHÂTEAU D'ARGENT

LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE ET D'ÉPARGNE DU CANTON DU VALAIS

Sedunum Nostrum 2010

Nathalie Desarzens

Le titre de ce bulletin s'inspire de celui de l'ouvrage de JEAN-FRANÇOIS PINCHON, *Les palais d'argent, l'architecture bancaire en France de 1850 à 1930*, publié à Paris en 1992. Alors que maintes banques européennes sont édifiées telles des palais, la Caisse hypothécaire valaisanne se tourne vers l'architecture castrale régionale...

Remerciements

Nous aimerions adresser toute notre reconnaissance aux personnes qui nous ont permis d'accéder aux archives, à la documentation iconographique et au bâtiment lui-même. Qu'elles soient ici remerciées pour leur aide et leur disponibilité :

- › PATRICE TSCHOPP,
des Archives de la Ville de Sion;
- › MYRIAM EVÉQUOZ-DAYEN,
des Archives de l'Etat du Valais;
- › les architectes SANDRA
et PHILIPPE DE KALBERMATTEN;
- › BENOÎT COPPEY,
du Service des bâtiments,
monuments et archéologie;
- › GILBERT MAURY,
de la Banque Cantonale du Valais;
- › CYNTHIA DELLENBACH et
PATRICE GAGLIARDI,
de l'Atelier d'architecture
Amsler & Gagliardi;
- › Nous avons enfin bénéficié
des remarques avisées de VINCENT
KRENZ et de DAVE LÜTHI.

**UN ÉDIFICE SIGNIFICATIF
POUR UNE BANQUE ET UNE VILLE EN MUTATION** 4

UN PROJET D'ENVERGURE 8

L'ÉDIFICE DE LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE 16

BIBLIOGRAPHIE 35

**ABRÉVIATIONS,
CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS** 36

¹ RAEMY-BERTHOD
CATHERINE, «Sion»,
in INSA, *Inventaire suisse
d'architecture 1850-1920*,
Société d'Histoire
de l'Art en Suisse,
Berne, 2003, p. 98.

Le bâtiment de la Caisse hypothécaire et d'épargne du canton du Valais est édifié à Sion entre 1913 et 1915 d'après les plans de l'architecte vaudois CHARLES GUNTHER. Jusqu'au début des années 1950, il abrite les locaux de la Banque Cantonale, fondée en 1916. L'édifice changera ensuite d'affectation. Suite à la construction du nouveau bâtiment de la BCVs à la rue des Cèdres (voir *Sedunum Nostrum* n° 65, 1998), le premier bâtiment bancaire de l'Etat du Valais servira, dès 1957, de bibliothèque (Médiathèque du Valais) et de local pour les Archives cantonales. Actuellement en rénovation, il sera désormais utilisé par le Ministère public. Malgré ces changements d'affectations, l'édifice a heureusement conservé son aspect extérieur d'origine, d'une architecture de qualité et d'un grand intérêt du point de vue stylistique, puisqu'il s'agit de l'une des uniques banques régionalistes ou *Heimatstil* édifiées en Suisse. L'intérieur, malmené par les réaménagements, conserve toutefois quelques éléments (boiseries, escaliers) qui méritent une attention particulière. Malgré son intérêt évident, l'édifice n'a jamais fait l'objet d'une étude historique, si l'on omet une brève notice de l'*Inventaire suisse d'architecture* (INSA) consacré à la ville de Sion¹. Notons que d'une manière générale, l'architecture du début du xx^e siècle en Valais reste peu connue.

UN ÉDIFICE SIGNIFICATIF POUR UNE BANQUE ET UNE VILLE EN MUTATION

Au moment de la construction du bâtiment de la Caisse hypothécaire et d'épargne, celle-ci a déjà deux décennies d'existence derrière elle en tant qu'institution d'Etat. Pourtant, et au contraire de la plupart des autres banques créées par les pouvoirs cantonaux, elle ne possède pas d'édifice à l'architecture représentative, conçu spécialement pour ses besoins et immédiatement identifiable, par son apparence, comme édifice

- ² Sur la première banque cantonale, voir OLSOMMER BOJEN, *Banque Cantonale du Valais 1858-1894, 1917-1967*, Sion, 1967 et CLAVIEN ALAIN, «La modernisation du Valais: 1848-1914» in *Histoire du Valais*, tome 3, éd. et coord. JEAN-HENRY PAPILLOUD, Sion, 2002, pp. 588-589.
- ³ Selon OLSOMMER, 1967, p. 80.
- ⁴ Bulletin des séances du Grand Conseil, décret concernant l'établissement d'une Caisse hypothécaire et d'épargne, séance du 24 août 1895.

bancaire. Ce projet relativement tardif de construction n'est pas fortuit pour autant: il intervient à un moment charnière du développement de la Caisse hypothécaire et d'épargne, ainsi qu'à une époque où les projets d'édifices initiés par les pouvoirs publics se multiplient en ville de Sion.

De la Caisse hypothécaire à la Banque Cantonale

Une première institution bancaire d'Etat, ayant fonction de caisse d'escompte, de caisse hypothécaire et de caisse d'épargne, voit le jour en 1858 déjà². Mais son existence est de courte durée: la crise économique européenne ainsi qu'une gestion trouble résultant d'une proximité trop grande entre le pouvoir politique conservateur et les organes dirigeants de la banque entraînent sa fermeture en 1870. Cette faillite, ressentie comme un véritable scandale, entraînera la démission des membres du Conseil d'Etat, très impliqués dans l'affaire. Ce n'est que vingt-cinq ans plus tard, en 1895, que sera créée une nouvelle institution, qui prendra le nom de Caisse hypothécaire et d'épargne du canton du Valais. Fondée par l'Etat qui fournit et garantit son capital de départ, elle en est néanmoins distincte en tant que personnalité juridique et plus indépendante que ne l'était l'ancienne banque. Ses bureaux prennent place au premier étage de la maison dite Ambuel, située en plein centre de la vieille ville, au n° 29 de la rue du Grand-Pont³. Dès sa fondation, elle concentre principalement ses activités, comme son nom l'indique, sur le prêt hypothécaire et la collecte de l'épargne. L'agriculture, secteur alors dominant de l'économie valaisanne, constitue son domaine de prédilection. Son but déclaré consiste notamment à «favoriser spécialement l'agriculteur par l'abaissement du taux des intérêts pour les prêts hypothécaires⁴». Cependant, le fort développement économique que connaît le canton dès les années 1890, notamment dans les domaines du tourisme et de l'industrie, rend la structure et le statut de la Caisse assez vite obsolètes. L'institution se trouve

⁵ RAEMY-BERTHOD, 2003, p. 43.

⁶ AEV, bulletins des séances du Grand Conseil, sessions de mai 1913 et de mai 1916.

⁷ A l'exception de Genève qui est un cas particulier, la Caisse d'épargne de la République et Canton de Genève et la Banque hypothécaire du Canton de Genève jouant le rôle de banque cantonale jusqu'en 1994.

contrainte, peu à peu, d'élargir et de réorienter ses activités. En 1907, elle subit une première transformation, devenant une agence de la Banque nationale suisse, créée la même année. En 1910 déjà se pose la question d'un nouvel emplacement pour ses locaux, devenus exigus. L'Etat rêve alors d'un «palais national», édifice qui pourrait loger le Parlement, le Tribunal cantonal ainsi que la banque. Mais cet ambitieux projet restera sans suite⁵. C'est finalement le Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire qui prendra l'initiative de la construction d'un nouveau bâtiment, en ouvrant un concours d'architecture en 1912.

Les travaux interviennent alors au moment même où la Caisse hypothécaire prend finalement la décision de se réorganiser. En mai 1913, peu de temps avant le début des travaux, le Grand Conseil demande la révision du décret de 1895 qui est à l'origine de la fondation de l'institution. En mai 1916, quelques mois après l'inauguration de l'édifice, un nouveau décret est adopté par le Parlement⁶. Ce texte marque la fondation d'une véritable banque cantonale, qui prendra place dans les locaux tout neufs de l'ancienne Caisse.

La construction de l'édifice de la Caisse hypothécaire et d'épargne entre 1913 et 1915 coïncide donc avec un moment décisif de l'histoire de l'établissement cantonal, qui se trouve alors en pleine discussion sur son avenir et la refonte de son statut. Si la décision de construire un édifice propre à la Caisse n'est peut-être pas directement liée à sa transformation en banque cantonale, elle témoigne néanmoins d'un besoin de montrer son développement par un édifice digne d'un établissement financier, pouvant soutenir la comparaison avec les banques des autres cantons. Ceux-ci en effet, déjà tous dotés institutionnellement de banques cantonales⁷, avaient pour la plupart fait construire leurs édifices bancaires durant les deux dernières décennies du XIX^e et la première décennie du XX^e siècle. En outre et plus simplement, cette décision révèle aussi que le développement de la Caisse nécessitait des locaux adéquats,

dotés d'infrastructures spécifiques au monde de la finance (coffres forts, salle des archives, guichets, locaux pour les employés, etc.), ce que ne pouvait plus guère offrir une maison particulière, même réaménagée.

Un édifice bancaire digne d'un chef-lieu

Au début du xx^e siècle, il n'existe pas dans la capitale valaisanne d'édifice bancaire à proprement parler. Les autres institutions financières présentes à Sion sont d'envergure locale, comme la Banque de Kalbermatten et la Banque de Riedmatten (qui deviendra la Banque commerciale de Sion). Elles ont installé leurs bureaux, tout comme la Caisse hypothécaire, dans des immeubles d'habitation, à la rue de Lausanne pour la première et à la rue du Grand-Pont pour la seconde⁸. La construction du premier édifice bancaire pallie donc un manque, toute ville d'importance – en l'occurrence ici un chef-lieu cantonal – se devant de posséder un établissement de ce genre au début du xx^e siècle. On remarque d'ailleurs que l'édification de la Caisse hypothécaire se situe dans une vague de constructions de vastes édifices représentatifs et publics, initiée par l'Etat du Valais depuis le début des années 1890, afin de donner à Sion le visage d'un véritable chef-lieu: suite au «palais de la culture et de l'enseignement» au nord de la place de la Planta (1890-1892) et à l'arsenal cantonal à la rue de Lausanne (1892-1895), plusieurs édifices d'envergure sont érigés durant la deuxième décennie du xx^e siècle, pratiquement au même moment que notre bâtiment: mentionnons le pénitencier (1911-1914), l'Ecole normale des institutrices (1912-1914), l'Ecole primaire des filles (1915-1918), le Service vétérinaire et laboratoire cantonal (1919-1922) ou encore l'Ecole cantonale d'agriculture à Châteauneuf (1922-1923). Bien que l'édifice de la Caisse hypothécaire et d'épargne ne soit pas directement construit sur l'initiative de l'Etat et qu'il ne soit pas un bâtiment public à proprement parler, il comporte indéniablement une dimension officielle, la prospérité de la Banque – dont le nouveau bâtiment est un signe – étant liée à celle du canton tout entier.

UN PROJET D'ENVERGURE

Le choix du site

En décidant de construire, les dirigeants de la Caisse hypothécaire ne peuvent envisager de rester en vieille ville où les terrains disponibles font défaut. Leur choix se portera sur un quartier plus récent, situé hors des anciens murs de la ville médiévale, au sud de la place de la Planta et à l'est de l'avenue de la Gare. Quartier encore partiellement rural au début du xx^e siècle, il s'était constitué durant la seconde partie du xix^e siècle suite à l'installation de la gare au sud-ouest de la ville. L'emplacement

FIG. 1



⁹ AC Sion, A 1-5.

¹⁰ Cité par OLSOMMER, 1967, p. 84.

¹¹ RAEMY-BERTHOD, 2003, p. 74.

¹² B TSR, 38^e année, n° 16, 25 août 1912, p. 196; SBZ, Band 60, n° 9, 31 août 1912.

choisi, situé à l'angle de la rue de la Dent-Blanche et de la rue des Vergers, percées dans les années 1860, est en outre proche du centre administratif qu'est devenu la place de la Planta, suite à l'installation du gouvernement dans l'ancien couvent des Ursulines en 1848 et à son réaménagement durant les années 1850. L'emplacement choisi n'était cependant pas vierge de toute construction: une maison d'habitation avec une annexe servant de grange et d'écurie s'y trouvaient. Elles seront rachetées par la Caisse hypothécaire et démolies afin de laisser place au nouvel édifice. Le 18 septembre 1913, l'autorisation de bâtir est délivrée par le Conseil communal⁹. Deux ans plus tard, le premier septembre 1915, l'édifice est inauguré [FIG. 1 **Le bâtiment avant la construction de son annexe en 1933-35**]. Malgré cet emplacement idéal, le manque de visibilité du bâtiment sera tout de suite déploré. Des membres du Grand Conseil auraient regretté «qu'il soit si mal placé et si peu en vue», bien qu'il s'agisse d'un «bel immeuble»¹⁰. Force est de constater que cela est toujours valable, même si l'apparence du quartier a beaucoup changé depuis et qu'à la rue de la Dent-Blanche, sur laquelle donne l'entrée principale de la banque, «presque tous les immeubles construits entre 1860 et 1930 ont été démolis et remplacés par d'autres à vocation commerciale et administrative»¹¹.

Concours et réalisation

Afin de trouver un projet qui lui convienne, le Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire ouvre un concours en août 1912, dont le programme est publié dans les revues spécialisées et largement diffusées en Suisse que sont le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Schweizerische Bauzeitung*¹². Tout architecte domicilié en Suisse peut y participer. Le jury chargé de l'évaluation des projets, désigné par le Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire (qui bénéficie d'une voix consultative), est composé d'architectes confirmés, exerçant à Genève

¹³ Les résultats du concours paraissent dans BTSR, 38^e année, n° 22, 25 novembre 1912, p. 268 et dans SBZ Band 60, n° 21, 23 novembre 1912.

¹⁴ Le rapport est publié dans BTSR, 39^e année, n° 1, 10 janvier 1913, p. 9-12 et n° 6, 25 mars 1913, pp. 61-64 et dans SBZ, Band 60, n° 26, 28 décembre 1912. Les citations suivantes en sont tirées.

et à Lausanne: EDMOND FATIO, ALPHONSE LAVERRIÈRE et EUGÈNE JOST. Cette composition témoigne de l'importance accordée à ce projet de construction, de la volonté d'obtenir une réalisation de grande qualité et d'attirer des candidatures extérieures à Sion et au Valais, à une époque où le marché de la construction sédunoise était pratiquement monopolisé par le bureau de l'architecte ALPHONSE DE KALBERMATTEN.

Le concours obtient un franc succès: à sa clôture, le 15 novembre 1912, le jury a reçu 72 projets, dont quatre seront primés¹³. L'architecte veveysan CHARLES GUNTHERT reçoit le premier prix pour son projet nommé *Brûlefer* [FIG. 2]. Le deuxième prix est attribué à DANIEL ISOZ, de Lausanne [FIG. 3], en ex-æquo avec un collectif de trois architectes de Montreux et de Siere (FRITZ HUGUENIN, EUGÈNE ROCHAT et ALBERT MÜLLER) [FIG. 4]. Le troisième prix, enfin, revient au lausannois GEORGES EPITAUX [FIG. 5 **Ces projets ont été publiés dans la *Schweizerische Bauzeitung* le 28.12.1912.**].

Dans son rapport, publié quelques mois plus tard dans les revues d'architecture susmentionnées¹⁴, le jury se montre surtout attentif à la fonctionnalité des projets présentés. Le plan conçu par les candidats doit révéler une distribution rationnelle et bien étudiée des espaces; il doit convenir et s'adapter à l'usage particulier du bâtiment. Le projet de CHARLES GUNTHERT [FIG. 2] a été choisi, affirment les jurés, pour ses «qualités de simplicité et de logique nettement supérieures aux autres projets». «Le plan, très bien étudié, répond bien aux exigences du programme». Les façades projetées par l'architecte, quant à elles, sont «d'une étude sérieuse et sont bien l'expression du plan», c'est-à-dire que leur composition révèle et se trouve en harmonie avec l'organisation intérieure de l'édifice. On remarque que le jury ne se prononce pas sur l'esthétique ou le style du bâtiment conçu par l'architecte veveysan, point qui, semble-t-il, n'a pas fait l'objet d'exigence particulière dans le programme du concours. Pourtant, une lecture attentive du rapport



FIG. 2

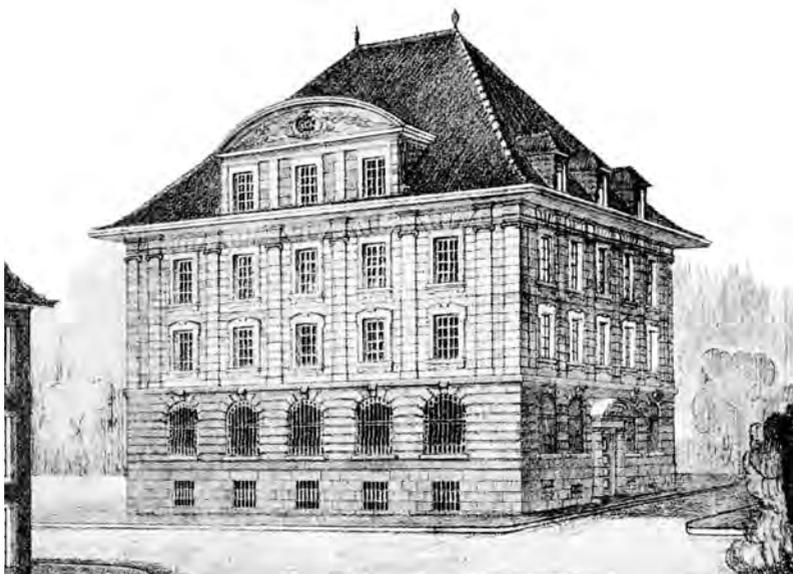


FIG. 3



FIG. 4



FIG. 5

¹⁵ Convention du 12 mai 1913 entre la Caisse hypothécaire et les architectes. AC Sion, Ba 14.

critiquant les projets reçus révèle que les exigences d'ordre esthétique ne sont de loin pas secondaires aux yeux des experts: il apparaît notamment que la simplicité des façades et leur bonne intégration dans leur environnement constitue un élément décisif pour le choix du lauréat. Un des projets non primés, répondant au motto de SAM, est critiqué pour ses façades «d'une architecture trop recherchée» et qui «ne seraient guère dans le caractère du pays». Pour le projet *Al pari*, dont le plan n'est toutefois pas satisfaisant aux yeux du jury, «l'auteur s'est heureusement inspiré de certains exemples d'Architecture du pays, et en a obtenu un résultat très caractéristique». On comprend alors pourquoi le projet de Charles Gunthert, aux façades assez austères et faisant référence par sa toiture à un monument emblématique du «pays» –le château Stockalper à Brigue– a eu les faveurs du jury.

Le projet de GUNTHERT étant retenu, c'est l'architecte sédunois ALPHONSE DE KALBERMATTEN qui sera responsable de «la bonne exécution des ouvrages»¹⁵. L'usage de confier le suivi du chantier à un architecte local connaissant mieux le terrain que le concepteur est alors chose courante. Juste après la construction de la Caisse hypothécaire, ALPHONSE DE KALBERMATTEN enchaînera d'ailleurs le suivi du chantier d'un autre édifice sédunois conçu par des architectes vaudois: l'Ecole primaire des filles, de FRITZ HUGUENIN et ROBERT CONVERT (1915-1918). Ce n'est d'ailleurs pas le seul point commun entre les deux édifices. Tous deux ont fait l'objet d'un concours et leur jury est composé des mêmes membres. De plus, ils doivent être comptés parmi les édifices régionalistes les plus importants construits à Sion au début du siècle.

La Banque Cantonale ne cessant de se développer, sa direction doit faire face à un nouveau manque d'espace quelques années plus tard. En 1929, en prévision d'un agrandissement, la Banque acquiert des bâtiments appartenant à des particuliers, situés à l'ouest de son établissement, à la rue des Ver-

¹⁶ AC Sion, Ba 1.

¹⁷ Sur l'architecte, voir BTSR, «Nécrologie», 44^e année, n° 15, 27 juillet 1918, pp. 142-143 et les notices du *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* de PAUL BISSEGER, «Gunthert» (version électronique du 16.10.2006) et de JOËLLE NEUENSCHWANDER FEHL, «Gunthert, Charles-Alphonse» (version électronique du 25.01.2005).

gers¹⁶. Entre 1933 et 1935, la construction d'une annexe située à cet emplacement sera confiée à ALPHONSE DE KALBERMATEN, CHARLES GUNTHERT étant décédé entre-temps. L'architecte sédunois, qui connaît évidemment extrêmement bien l'édifice, concevra une adjonction reprenant scrupuleusement le style du bâtiment principal, si bien qu'il est aujourd'hui pratiquement impossible, *de visu*, de déceler l'écart de trente ans qui sépare le bâtiment principal de son annexe [FIG. 6 **État actuel du bâtiment, avec son annexe**].

L'architecte Charles Gunthert

Le lauréat du concours et concepteur de l'édifice, le Veveysan CHARLES-ALPHONSE GUNTHERT (1878-1918), descend d'une véritable «dynastie» d'architectes fondée par son trisaïeul JACOB GUNTHERT (1756-1851)¹⁷. Après avoir fait ses classes au collège de sa ville natale, CHARLES se rend à Winterthour pour étudier au Technicum. En 1897, à l'âge de 18 ans, il part pour

FIG. 6



Paris et est admis l'année suivante à la prestigieuse Ecole des Beaux-Arts qui attire alors beaucoup d'étudiants romands. En 1902, après avoir obtenu son diplôme, il revient à Vevey où il travaille dans l'atelier de l'architecte LOUIS MAILLARD. Il ouvre ensuite dans cette ville son propre bureau et obtient assez rapidement d'importantes commandes, notamment par le biais de concours. Mais, cette carrière très prometteuse s'interrompra brutalement: en 1918, CHARLES GUNTHERT décède à La Chaux-de-Fonds à la suite d'une grippe contractée durant son service militaire.

Outre la Caisse hypothécaire et d'épargne du canton du Valais, les réalisations majeures de cet architecte sont l'Ecole primaire de la Veveyse à Vevey (1907-1909) et l'Hôtel de Ville du Locle (1913-1918). Ces trois bâtiments, assez proches stylistiquement, constituent d'importantes réalisations du courant régionaliste ou *Heimatstil* en Suisse romande. Ce style architectural, qui s'est développé en Suisse depuis la fin du XIX^e siècle

FIG. 7



¹⁸ Sur ce courant, voir
CRETTAZ-STÜRZEL,
ELISABETH, *Heimatstil,
Reformarchitektur in
der Schweiz 1896-1914*,
Frauenfeld 2005.

jusqu'à la Première Guerre mondiale environ, puise son inspiration dans l'architecture régionale et vernaculaire, afin de renouveler l'architecture suisse, et ce en réaction à l'uniformisation et au «cosmopolitisme» de l'architecture européenne de l'époque¹⁸.

CHARLES GUNTHERT est aussi l'auteur de plusieurs maisons d'habitation construites pour des particuliers, surtout à Vevey et alentours où il possède son cercle de clients, cercle acquis certainement grâce à ses relations familiales et à sa présence au Conseil communal. Architecte attiré de la Société Peter-Cailler-Kohler, il construit le bâtiment de son siège social à La-Tour-de-Peilz (1915-1917). Il s'occupe aussi de travaux d'agrandissement et de transformation pour les fabriques de cette société à Orbe et à Broc, en Gruyère. La Société romande d'électricité, pour qui il travaille également, lui commande un modèle-type de transformateur en 1912, dont plusieurs exemplaires seront réalisés à Montreux. GUNTHERT travaille donc surtout dans son canton d'origine, mais ses dernières importantes réalisations, la Caisse hypothécaire à Sion et l'Hôtel de Ville du Locle –projet qu'il a aussi obtenu sur concours– laissent présager pour l'avenir un champ d'action plus vaste.

L'ÉDIFICE DE LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE

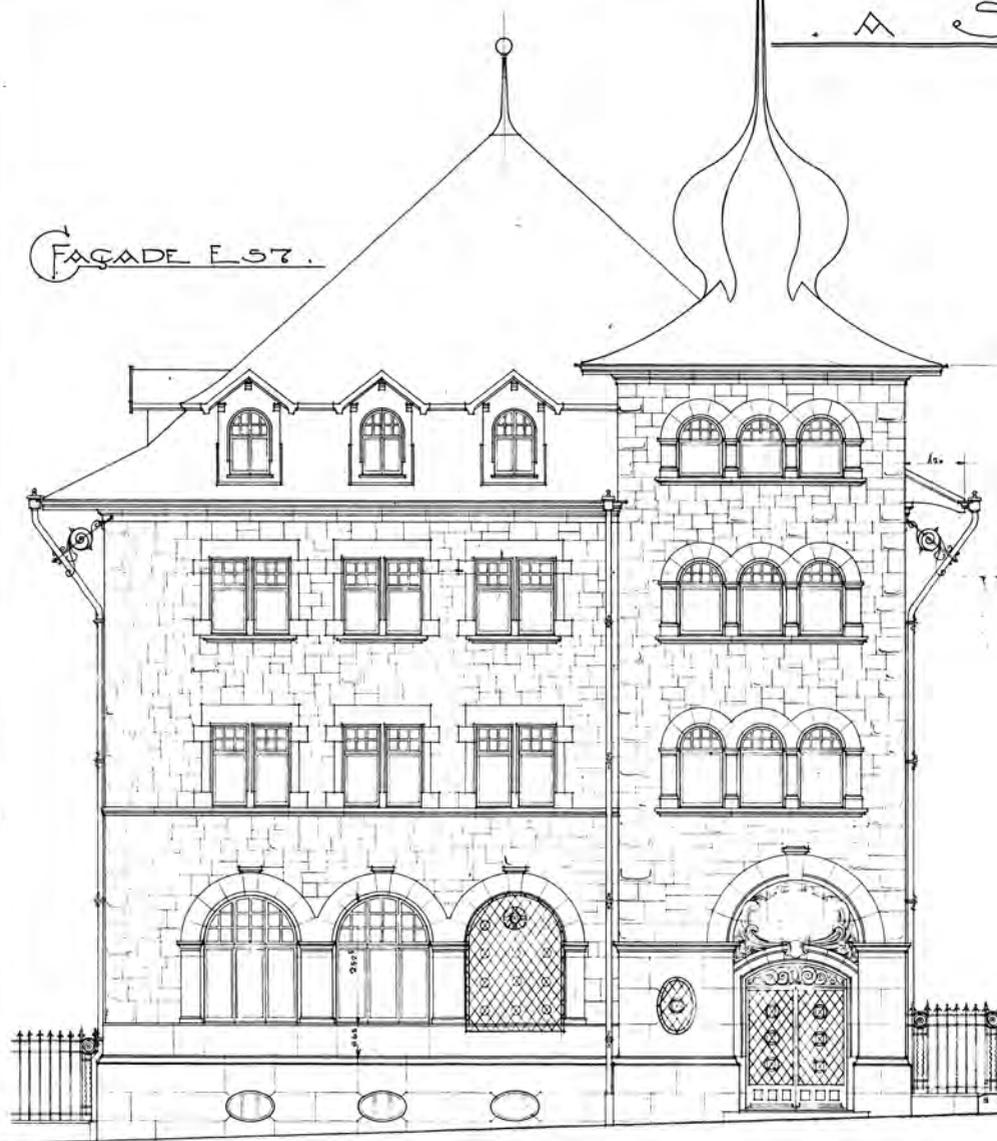
Le bâtiment conçu par CHARLES GUNTHERT est un édifice de plan rectangulaire, d'apparence massive, composé de deux étages sur rez-de-chaussée et d'une toiture à quatre pans percée de lucarnes. A l'angle nord-est, une tour d'angle carrée, coiffée d'un bulbe, surmonte l'entrée principale de l'établissement [FIG. 7 État actuel] [FIG. 8 Charles Gunthert, élévation de la façade est]. Ce bulbe, élément distinctif de l'édifice et qui accroche le regard bien que peu visible de loin, est directement inspiré –nous y reviendrons– du couronnement des tours du château Stockalper à Brigue, datant du XVII^e siècle.

...CAISSE HYPOTHÉCAIRE

ET D'

. A S

FAÇADE EST.



E.CHELLE 0,02

FIG. 8



FIG. 9

Deux entrées permettent d'accéder à l'intérieur: l'entrée principale, donnant sur la rue de la Dent-Blanche, se distingue par une porte surmontée d'un imposant tympan, décoré d'un médaillon baroque en forme de coquille à volutes et orné de motifs végétaux [FIG. 9]. Les armoiries du Valais sculptées sur l'agrafe de l'arc surmontant le tympan signalent le statut officiel du bâtiment. Une seconde entrée est située au nord-ouest. Plus modeste et moins solennelle, protégée par un petit porche pittoresque à la toiture à demi-croupe, elle mène directement aux étages, sans accès au rez-de-chaussée. Elle était réservée aux locataires des appartements qui étaient aménagés dans une partie du premier étage et au deuxième étage.

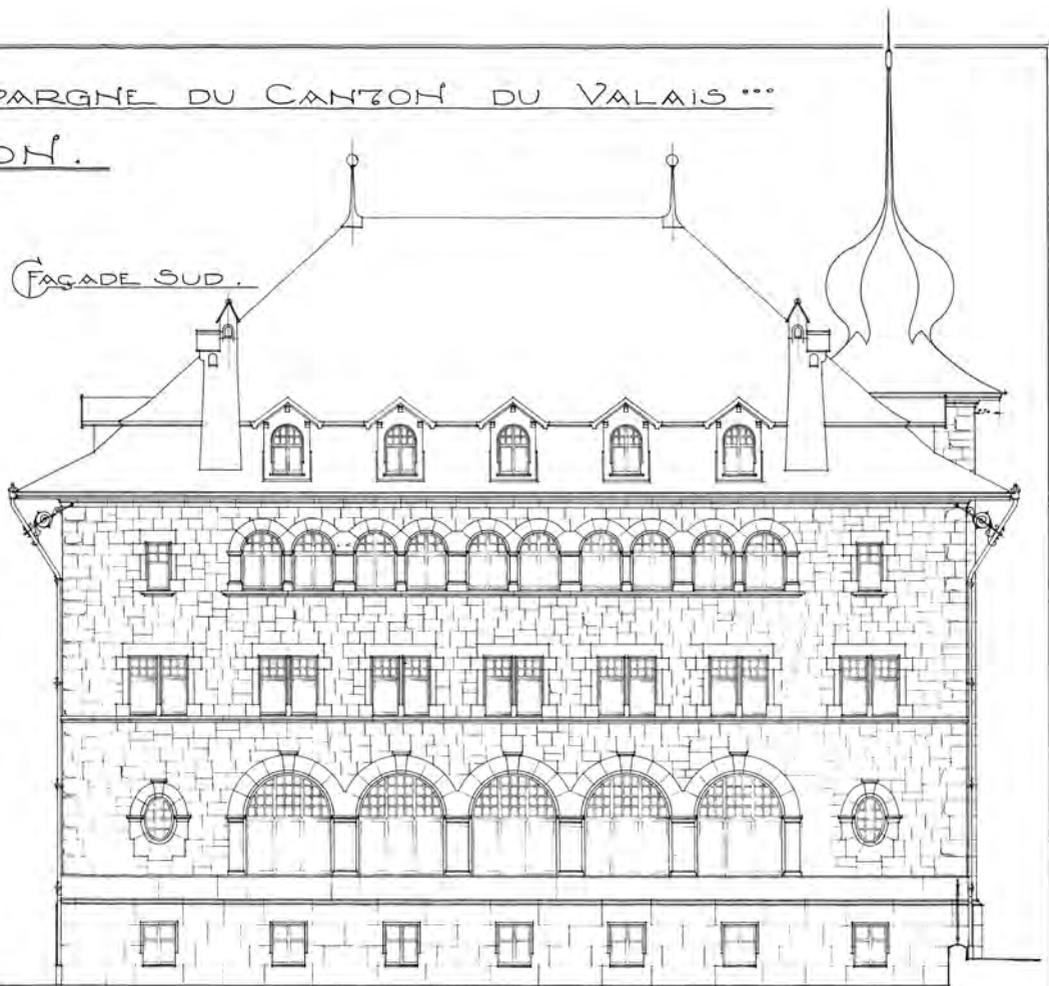
Les façades sont composées de façon sobre et rigoureuse [FIG. 10 **Charles Gunther, élévation de la façade sud**]: le soubassement à bossage en grès est percé d'ouvertures ovales et rectangulaires éclairant le sous-sol. Le rez-de-chaussée, en pierre d'Arvel comme les étages, est quant à lui rythmé par de grandes ouvertures en plein cintre et par des œils-de-bœuf. Ces baies, protégées par des grilles de ferronnerie, procurent un éclairage maximal à la salle des guichets et aux bureaux des employés, tout en assurant leur sécurité [FIG. 11]. Les niveaux supérieurs des façades, séparés du rez-de-chaussée par un cordon, sont percés de fenêtres à meneau, type d'ouverture emprunté à l'architecture gothique. Le deuxième étage de la façade sud est animé par une série de dix fenêtres disposées en arcades. Quant à la tour d'angle, elle possède un étage de plus que le corps principal de l'édifice. Elle est ajourée d'arcades triples en plein cintre du côté de la rue de la Dent-Blanche et de baies rectangulaires au nord pour l'éclairage de la cage d'escalier. Au sud et au nord, une grille de ferronnerie à la facture soignée protège l'accès au bâtiment [FIG. 12 **Détail de la grille de ferronnerie à la rue de la Dent-Blanche**].

L'annexe construite entre 1933 et 1935 se présente comme une version simplifiée du bâtiment principal. Elle comporte le

MARGNE DU CANTON DU VALAIS ***

ON.

FAÇADE SUD.



L'ENTREPRENEUR EST TENU
DE VÉRIFIER LES COTES ET
SOUS SA RESPONSABILITÉ

CHÉ GÜNTHER
ARCHITECTE D.P.L.G.F.
VEVEY

FIG. 10

¹⁹ Voir notamment
PINCHON
JEAN-FRANÇOIS,
*Les palais d'argent,
l'architecture bancaire
en France de 1850 à 1930*,
Paris, 1992.

même type de soubassement et un rez-de-chaussée ajouré des mêmes arcades. Elle ne possède cependant qu'un seul étage percé de larges fenêtres rectangulaires. A sa construction, une entrée a été aménagée entre les deux bâtiments du côté de la rue des Vergers, modifiant ainsi l'articulation initiale du corps principal.

Le plan et l'agencement intérieur: fonctionnalité et sobriété

Les plans du rez-de-chaussée et du sous-sol correspondent, en gros, à ceux de maints édifices bancaires construits ailleurs en Europe depuis la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁹. Ils répondent à des impératifs de sécurité, de discrétion et de fonctionnalité. Le rez-de-chaussée [FIG. 13 Charles Gunthert, *plan du rez-de-chaussée*] comporte un hall au nord, des guichets et caisses dans la partie centrale ainsi qu'un grand espace ouvert de bureaux pour les employés au sud. La partie sud-est du rez est réservée

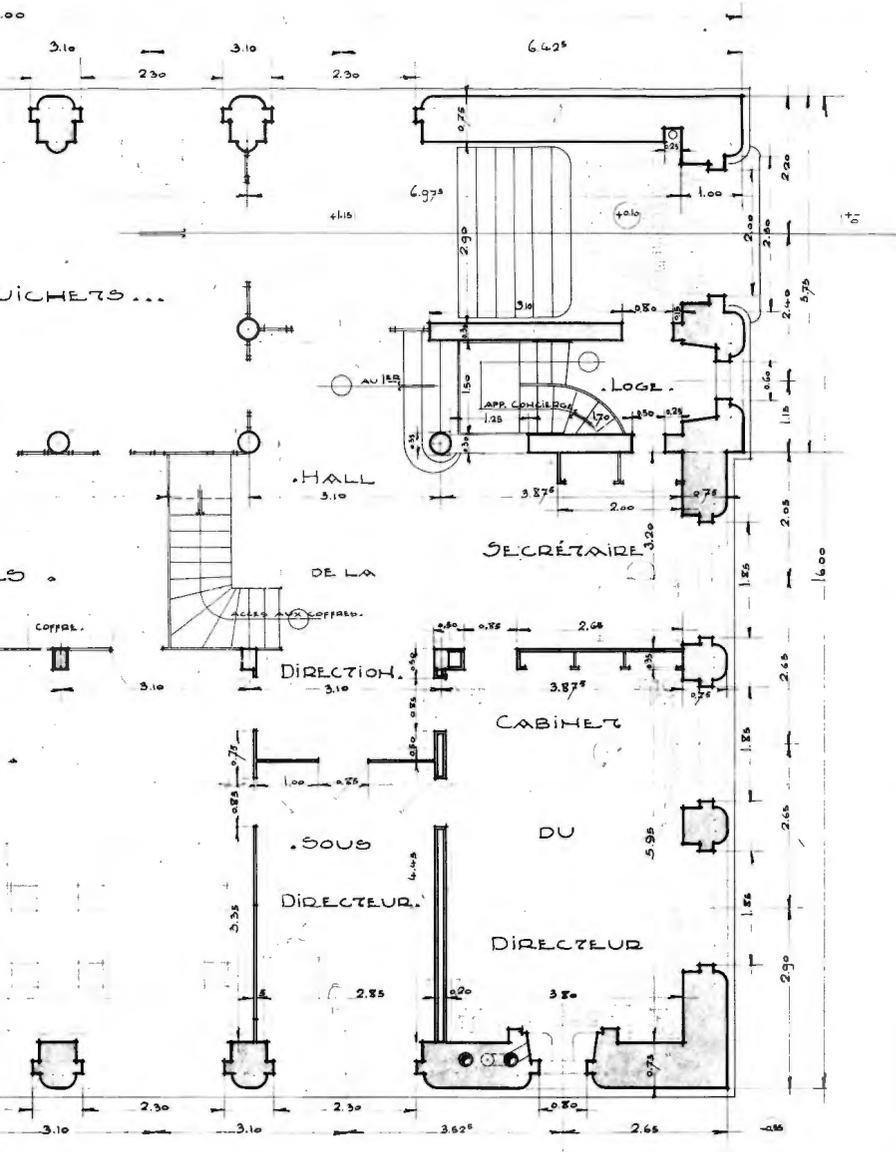


FIG. 11



FIG. 12

NE DU CANTON DU VALAIS A SION.



ÉCHELLE 0,02

CHS. GÜNTHERT
 ARCHITECTE D.P.L.G.F.
 VEVEY

²⁰ AEV, Bulletins des séances du Grand Conseil, Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil du canton du Valais, concernant le projet d'achat par l'Etat du Valais de l'immeuble actuel de la Banque Cantonale pour servir de bâtiment administratif, 26 avril 1952.

à la direction, avec le bureau du secrétaire, celui du sous-directeur (bénéficiant d'un accès direct à la salle des employés) et un espace plus spacieux dédié au «cabinet du directeur». Le sous-sol, partie la plus sécurisée de l'édifice, contient le «trésor», salle des coffres accessible depuis les caisses situées au-dessus par un escalier. S'y trouvent également le local des archives, une buanderie, des bûchers et un appartement pour le concierge. Un deuxième sous-sol abrite le chauffage et un local pour entreposer le charbon, ainsi que des caves.

Les étages se distinguent par leur fonction partielle de logements. Le premier étage [FIG. 14 Charles Gunthert, plan du premier étage] est divisé entre un appartement et des bureaux, ces deux surfaces étant complètement séparées. Le deuxième étage, quant à lui, est entièrement dévolu à l'habitation et divisé en deux appartements. L'accès aux espaces d'habitation et de travail est habilement séparé: l'escalier de l'entrée principale ne mène qu'aux bureaux du premier étage, alors que l'escalier de l'entrée secondaire dessert les trois appartements, sans accès aux bureaux. Avec le temps, la Banque Cantonale s'est trouvée à l'étroit; au début des années 50, alors qu'une nouvelle construction était envisagée, elle occupait tout le premier étage. Les appartements du second étage étaient à cette époque loués au directeur et au sous-directeur²⁰.

Le décor intérieur de la Caisse hypothécaire, bien que modeste et sobre, est d'une belle qualité d'exécution. Il se distingue surtout par l'emploi de menuiseries: plusieurs espaces sont lambrissés, dont le plus remarquable est l'ancienne salle du Conseil d'administration au premier étage [FIG. 15 Ancienne salle du Conseil d'administration] [FIG. 16 Menuiseries du rez-de-chaussée] [FIG. 17 Salle du premier étage de l'annexe]. Parquets, châssis de fenêtres et quelques belles portes viennent compléter l'ensemble. Les rampes des escaliers en ferronnerie (sobre pour l'escalier menant aux appartements [FIG. 18], plus ouvragée pour l'escalier principal [FIG. 19], marquant ainsi la hiérarchie des espaces)

²¹ LÜTHI DAVE, «Trite ou salade? Les enjeux du style «vieux suisse», in GUEX STEPHANIE, *L'Hôtel de Ville du Locle*, Le Locle, 2007.

²² SBZ, Band 60, n° 26, 28 décembre 1912, p. 348.

sont aussi d'une facture soignée. Certains motifs décoratifs se retrouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment: ainsi, les volutes de la rampe de l'escalier principal rappellent au visiteur celles de la porte d'entrée qu'il vient de franchir [FIG. 20]. Plus discrètes mais non moins élaborées, les fixations des tuyaux de descente des chéneaux présentent un motif analogue [FIG. 21]. Cette volonté d'harmonisation du décor intérieur et extérieur – de création d'une «œuvre d'art totale» – n'est pas isolée dans la carrière de GUNTHER. Ce principe se retrouve notamment de manière plus élaborée à l'Hôtel de Ville du Locle, que l'architecte veveysan conçoit dans les mêmes années²¹.

Style: un choix non anodin

En Suisse, la plupart des premiers grands édifices bancaires s'édifie entre les deux dernières décennies du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Comme ailleurs en Europe, le style privilégié pour ces établissements est l'éclectisme, style mêlant et réinterprétant des éléments de différentes périodes artistiques. On fait volontiers référence à la Renaissance, dans sa variante française (Lausanne, banque cantonale 1897-1903), italienne (Saint-Gall, banque cantonale, 1884-1886) ou encore à la période baroque (Bâle, banque cantonale, 1902). Le plus souvent, on fait appel à de grands modèles européens et à un répertoire classique: colonnades, pilastres, frontons... Ce style correspond bien à l'image que le monde bancaire veut donner de lui-même: il connote la tradition, un certain prestige et donne une impression de solidité et de stabilité grâce à sa monumentalité. C'est d'ailleurs dans cette lignée que se situe la grande majorité des projets du concours de la banque sédunoise [FIG. 3, 4, 5]. Celui de l'architecte DANIEL ISOZ, par exemple [FIG. 3], dont les façades néo-renaissance plaisent au jury pour être «agréables et bien dans le caractère d'un établissement de Banque»²², à défaut d'être dans celui du pays...



FIG. 15



FIG. 16



FIG. 17





FIG. 18



FIG. 19



FIG. 20



FIG. 21

Il est par contre rare que les banques choisissent une architecture faisant référence à des modèles régionaux ou à un style prétendument national. Quelques autres exemples existent cependant en Suisse, puisant dans un registre toutefois différent de celui de l'édifice sédunois: mentionnons le Crédit foncier vaudois (1908-1910), à Lausanne, de style néo-baroque bernois, ou L'Hôtel de la Banque de l'Etat de Fribourg (1906-1907), qui s'ornait à l'origine d'une tourelle rappelant le clocher de l'Hôtel de Ville.

La Caisse hypothécaire valaisanne offre donc à première vue un aspect bien différent de celui de la majorité des édifices bancaires suisses. Avec ses fenêtres néo-médiévales, ses façades en pierres apparentes et sa tour, elle tient plus du château que du palais. Ces éléments, ajoutés à une toiture élaborée citant un motif régional (les bulbes du château Stockalper), la rattachent au courant régionaliste, autrement dit *Heimatstil*. Si ce style a connu un grand succès dès la fin du XIX^e siècle dans l'architecture religieuse, scolaire ou privée, son emploi reste exceptionnel pour un édifice bancaire.

On remarque pourtant, en comparant le projet soumis au concours à sa réalisation, que l'édifice a été quelque peu simplifié et «classicisé». Le projet [FIG. 2] se distinguait notamment par une toiture très volumineuse qui a été abandonnée au profit d'une silhouette plus discrète. Il comportait aussi des façades plus animées, dotées notamment de balcons décoratifs –de forme courbe, avec un décor de volutes–, qui rendaient alors visible la fonction de logement de l'établissement, ce qui n'a peut-être pas été du goût du Conseil d'administration. La réalisation est donc plus sobre, plus sévère aussi. Cette différence entre le projet et sa réalisation s'explique sans doute principalement par des raisons budgétaires. On serait toutefois tenté d'y voir aussi une volonté de rendre l'édifice moins pittoresque, plus austère, afin qu'il convienne mieux à sa fonction bancaire. La différenciation stylistique dans le traitement

²³ Sur Stockalper et le Valais du XVII^e siècle: voir FAYARD DUCHÊNE, JANINE, «L'Etat patricien, XVI^e-XVIII^e siècle» in *Histoire du Valais*, tome 2, éd. et coord. JEAN-HENRY PAPILLOUD, Sion, 2002, pp. 337-432.

des espaces, déjà présente dans le projet, est à ce propos intéressante: les parties publiques et officielles de la Caisse hypothécaire sont traitées dans un langage plus classique que les parties privées. En effet, le rez-de-chaussée et ses arcades sont d'inspiration néo-renaissance; la porte principale est surmontée d'un tympan au décor baroque. Par contre, les étages d'habitation, la toiture ainsi que la porte secondaire sont traités dans un style pittoresque et néo-médiéval.

Un château comme modèle

Outre le fait que le projet de GUNTHERT a pu plaire au jury par son «caractère» régional, on peut faire l'hypothèse que la référence explicite au château construit par GASPARD STOCKALPER à Brigue entre 1649 et 1678/79 a été particulièrement appréciée. Ce château possède non seulement l'avantage de se prêter facilement à la citation par ses toitures bulbeuses, mais aussi d'être investi d'une charge symbolique tout à fait intéressante: il est l'œuvre de l'un des hommes d'affaires les plus importants du Valais de l'époque moderne. Qualifié de «roi du Simplon», personnage dominant de l'historiographie valaisanne du XVII^e siècle, GASPARD STOCKALPER a connu une prodigieuse ascension économique²³. Sa grande habileté et son sens des affaires lui ont permis, peu à peu, d'exercer un contrôle quasi total sur le commerce et le transit de certaines marchandises en Valais, dont le très important et lucratif commerce du sel. Malgré sa chute retentissante, il peut être considéré comme un prototype de l'homme d'affaires contemporain, un symbole de réussite économique valaisanne. CHARLES GUNTHERT choisit donc, très habilement, un modèle régional tout à fait parlant et adapté au monde de la finance. Il est tentant de penser que la citation n'est pas fortuite et que la tour et la toiture bien caractéristique du premier établissement bancaire de l'Etat du Valais affirment la réussite économique du canton, comme le château construit à Brigue symbolisait la réussite de son

commanditaire. Au-delà de la citation directe à STOCKALPER, la référence à une architecture castrale demeure symboliquement intéressante pour une banque, dont l'édifice se doit de rassurer ses clients et de les convaincre de la sûreté de leurs placements.

Il convient de prendre également en compte la référence à une époque ancienne. Le XVII^e siècle, en Valais, est une époque de grand dynamisme économique que nourrit le transit des marchandises européennes par les Alpes. La puissance du patriciat, qui s'était peu à peu constituée en opposition au pouvoir épiscopal dès le XVI^e siècle, est à son apogée. Ce «retour aux sources» de l'architecture du bâtiment de la Caisse hypothécaire et d'épargne, qui n'est pas étonnant en cette période de repli et de recherche d'identité nationale, pourrait aussi chercher à occulter une période plus récente, mais moins glorieuse de l'économie cantonale: celle du XIX^e siècle qui a vu l'échec cuisant de la première banque fondée par l'Etat et dont l'existence n'aura duré qu'une dizaine d'années... Par analogie, le régionalisme, apparu au tournant du XX^e siècle et alors très prisé, est-il peut-être préféré à l'éclectisme classicisant «cosmopolite», qui dominait l'architecture du siècle précédent.

SUGGESTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BISSEGER PAUL, 2006
«Gunthert», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*,
version électronique du 16.10.2006
(www.dhs.ch).
- CLAVIEN ALAIN, 2002
«La modernisation du Valais:
1848-1914» in *Histoire du Valais*,
tome 3, éd. et coord. JEAN-HENRY
PAPILLOUD, Société d'histoire
du Valais romand, Sion, pp. 583-635.
- CRETZAZ-STÜRZEL ELISABETH, 2005
*Heimatstil, Reformarchitektur
in der Schweiz 1896-1914*, I, Frauenfeld.
- FAYARD DUCHÊNE JANINE, 2002
«L'Etat patricien, XVI^e-XVIII^e siècle»
in *Histoire du Valais*, tome 2,
éd. et coord. JEAN-HENRY PAPILLOUD,
Société d'histoire du Valais romand,
Sion, pp. 337-432.
- IMBODEN GABRIEL, 2005
Le château Stockalper à Brigue,
Société d'histoire de l'art en Suisse,
Berne
- LÜTHI DAVE, 2007
«Truite ou salade? Les enjeux du style
«vieux suisse»», in GUEX STEPHANIE,
L'Hôtel de Ville du Locle, Le Locle,
pp. 15-39.
- NEUENSCHWANDER FEIHL JOËLLE, 2005
«Gunthert, Charles-Alphonse»,
*Dictionnaire historique
de la Suisse (DHS)*,
version électronique du 25.01.2005
(www.dhs.ch).
- OLSOMMER BOJEN, 1967
*Banque Cantonale du Valais 1858-1894,
1917-1967*, Sion.
- PINCHON, JEAN-FRANÇOIS, 1992
*Les palais d'argent, l'architecture bancaire
en France de 1850 à 1930*, Paris.
- RAEMY-BERTHOD CATHERINE, 2003
«Sion», in INSA, *Inventaire suisse
d'architecture 1850-1920*,
Société d'histoire de l'art en Suisse,
Berne, pp. 13-103.
- RAEMY-BERTHOD CATHERINE, 2005
«L'acclimatation du Heimatstil
en Valais», in CRETZAZ-STÜRZEL
ELISABETH, *Heimatstil, Reform-
architektur in der Schweiz 1896-1914*, 2,
Frauenfeld, Stuttgart, Wien,
pp. 342-357.
- 1988
*Sion, la part du feu. Urbanisme et société
après le grand incendie, 1788-1988*,
cat. expo., Musées cantonaux
du Valais, Archives de la Ville
de Sion, Sion.

ABRÉVIATIONS

AC Sion

Archives de la Ville de Sion

AEV

Archives de l'Etat du Valais

BTSR

Bulletin technique de la Suisse romande

SBZ

Schweizerische Bauzeitung

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

Archives de la Ville de Sion

› **8, 10, 13, 14**

Banque Cantonale du Valais › **17**

Etat du Valais

› Service des bâtiments, monuments
et archéologie, 2009 › **15, 16, 18, 19**

NATHALIE DESARZENS

› **6, 7, 9, 11, 12, 20, 21**

SBZ

› NATHALIE DESARZENS › **2, 3, 4, 5**

SCHMID, Sion › **1**

© 2010 **Sedunum Nostrum**

Rédaction

NATHALIE DESARZENS

Conception graphique

mise en page

KARIN PALAZZOLO, Lausanne

Impression

IMPRIMERIE CONSTANTIN SA, Sion